



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 18 avril 2018 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2018-04-18/924

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/925

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/926

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 mars 2018 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/927

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 15 MARS 2018 AU 10 AVRIL 2018

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 15 mars au 10 avril 2018;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 15 mars au 10 avril 2018:

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 927 à 947 inclusivement représentant un montant de 21 588,10 \$,
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 4 929,57 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 50 073,02 \$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/928

ITEM 5

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 005 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU l'avis de motion numéro 2018-03-21/921 relatif au règlement faisant l'objet des présentes;

ATTENDU l'adoption du projet en date du 21 mars 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil d'administration présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le présent règlement vise à :

- Énoncer les principales valeurs de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord en matière d'éthique;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- Prévenir les conflits d'éthique et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le règlement portant le numéro 005, décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, soit et est par les présentes, approuvé selon ses forme et teneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/929

ITEM 6

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER L'ACCEPTION DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À 2,8 % POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU l'adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord le 18 octobre 2017;

ATTENDU l'adoption de ce budget par les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, constituant les membres de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU

Que soit confirmée l'acceptation de l'augmentation du salaire des employés de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord à 2,8 % pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/930

ITEM 7

RÉSOLUTION MANDATANT LE CABINET DE PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a reçu une demande introductive d'instance, provenant de Les entreprises de construction TEQ inc., en date de vendredi le 10 février 2017;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des fonds nécessaires pour effectuer la dépense.

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie mandate le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de poursuivre sa représentation pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/923

ITEM 8

RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'OBTENTION DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE RINGUETTE DE 2020

L'association régionale de ringuette des Laurentides, en collaboration avec ses association membres, soit Blainville, Boisbriand, Deux-Montagnes et Saint-Eustache, aimerait accueillir le championnat canadien de ringuette en 2020.

CONSIDÉRANT QUE la venue, en 2020 du championnat canadien de ringuette dans notre région, représente à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions;

CONSIDÉRANT QUE ce championnat regroupe plus de 40 équipes à travers le Canada. Les meilleures joueuses au pays de niveau AA se réuniront afin de se disputer le titre de championnes national et ce du 5 au 11 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement accueille entre 1 200 et 2 000 personnes et engendre des retombées économiques pour la région estimée à 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'utilisation pour cet évènement seront du 5 au 11 avril 2020 de 8 h 00 à 21 h 00 sur les deux glaces, ainsi que les salles polyvalente et de conférence;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord serait le siège social de l'évènement;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord appuie la demande de mise en candidature faite par l'association régionale de ringuette des Laurentides pour le championnat canadien de ringuette pour son édition du 5 au 11 avril 2020 et accepte d'être le siège social.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-04-18/932

ITEM 9

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2018-04-18/933

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 15 h 25.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière